



Le vrade ne suffit pas pour remplacer ma voiture

Par **Pauline83**, le **31/08/2011** à **22:25**

Bonjour,

tout d'abord je tiens a m'excuser pour les fautes d'orthographe et grammaire...je suis allemande

Alors, j'ai eu un accident le 15 aout 2011 je ne suis pas du tout responsable de cette accident comme l'assurance m'a dit.

Ma voiture etait une Volkswagen Golf 3 Break TD 75ch de l'annee 93 avec 300000km qui etait une poubelle d'exterieure mais techniquement elle etait bien, elle etait fiable, etc et elle avait le ct jusqu'a dec. 2012

J'ai toujours laisse faire les reparations et l'entretien etc. par des amis qui se connaissent avec des voiture, du coup je n'ai bien evidament pas des factures juste des attestations de mes amis qui l'on fait et eux n'ont pas non plus garder des factures des pieces qu'ils m'ont monter.

Bref, le bureaux d'expertise m'a meme pas envoye un courrier normal juste un email que j'ai trouver par hasard dans le filtre de spam et l'expert a marque que la VRADE de mon vehicule est 1500 euro et la reparation 3200 euros

j'ai telephoner a l'assurance pour demander combien ils vont me donne et la reponse etait 1500 euros. l'assurance ne veut rien entendre et ils m'ont dit d'aller voir avec l'expert. J'ai vu l'expert cet apres-midi et c'est un con borne qui n'a voulu rien entendre non plus. Il ne prend pas en compte tous ce que j'ai laisse faire sur ma voiture. En gros ca veut dire pour moi qu'on essaie de me punir parceque je roule dans une vielle voiture.

VRADE veut dire valeur de remplacement etc. sur le marche local pour une voiture equivalent, non?

Mais il n'y a pas des si vielle voitures a vendre dans le var(marche local pour moi) Ma voiture etait deja enleve sans mon d'accord, alors je ne peux pas me deplacer facilement pour le moment et avec le 1500 euros je ne trouve pas une voiture. J'ai trouve une voiture equivalent

(meme modele un peu plus jeunes et 100000km de moins que la mienne) a l'autre bout de la france pour 2000 euros mais deja elle coute plus chere que 1500 et les frais de d'eplacement ansi que la carte grise et la controle technique personne veut entendre qqc. un Volkswagen break le moins chere que je trouve dans le var tourn dans l'annonce a 3200 euro.
avant l'accident j'avait une voiture qui fonctionne bien et qui etait fiable et maintenant je n'ai plus rien et l'assurance veut me baiser la geule...excuse moi pour des grand mots mais je suis desespere
j'ai l'impression qu'ils essaient de profite parceque je suis allemande et je ne connais pas encore tres bien les loi francaise
Merci d'avance pour votre aide

Par **gribouille**, le **05/09/2011** à **13:46**

[citation]et l'assurance veut me baiser la geule...excuse moi pour des grand mots mais je suis desespere
j'ai l'impression qu'ils essaient de profite parceque je suis allemande et je ne connais pas encore très bien les lois francaise [/citation]

Je ne pense pas que c'est comme cela que vous obtiendrez une réponse.

La loi est la même pour tout le monde, et je pense que vous maitrisez assez bien la langue française pour l'utilisation de vulgarité.

Rapprochez vous de votre assureur, il vous expliquera comment ajuster la valeur de votre véhicule (l'entretien courant n'y change rien)
Vous pouvez demander à l'expert qu'il vous trouve une voiture à l'équivalence, mais en utilisant un langage un peu plus respectueux.

Par **Pauline83**, le **05/09/2011** à **14:38**

Bonjour,

Je m'excuse pour des grands mots dans ma premiere question. J'etai bien en colere et je me suis laisse emporte par la desesperance. Desole...

j'ai deja discute avec l'expert qui m'a dit que l'entretien comptera si j'aurai des factures (il ajouta 1000 Euro) et je lui aussi deja demande de me trouve une voiture equivalente, mais sa reponse etait plutot: ce n'est pas a moi de vous trouver une voiture...

j'ai lu quelque part que je pourrai demander la reparation integrale si je ne suis pas responsable de l'accident et si le fautive est identifie...peu importe la valeur de mon vehicule. Est-ce que c'est vrai??

Par **gribouille**, le **05/09/2011** à **16:39**

Désolée, non ce n'est pas vrai.

Vous êtes toujours indemnisé selon la valeur du véhicule avant accident.

Vous pouvez demandé à ce que l'expert revoie la valeur du véhicule en apportant la preuve (par facture) des améliorations ou modifications qui pourraient redonner de la valeur.

Les factures d'entretien courant (vidange, filtre, pneu....) ne sont pas des éléments redonnant de la valeur.